



3 | 20
AVRIL | 14



De 8h30 à 10h30

Durée : 1h30



Optimind Winter

Leader de l'actuariat conseil et de la gestion des risques en France avec ses 180 collaborateurs, Optimind Winter constitue l'interlocuteur de référence pour les assureurs, mutuelles, administrations, banques et grandes entreprises qui souhaitent un partenaire métier de haut niveau les accompagnant dans leurs projets stratégiques en actuariat conseil, protection sociale, risk management, finance & performance, projets & maîtrise d'ouvrage.



Auditorium Optimind Winter

46 rue La Boétie
75008 PARIS

[Se repérer sur la carte](#)



Le nombre de place étant limité, nous vous invitons à confirmer votre présence avant le :

1^{er} avril 2014

Pour vous inscrire :

pdj@optimindwinter.com

réf. 20140403

ou sur notre site internet

www.optimindwinter.com

INSCRIPTION

L'actualité des complémentaires Santé

Comment anticiper les décrets à venir ?



Après le « séisme » provoqué en 2013 par l'ANI, l'ensemble des acteurs de la Protection Sociale complémentaire reste en attente des décrets d'application. Ces textes s'annoncent d'ores et déjà décisifs pour conduire les chantiers relatifs à la généralisation des couvertures Santé.

Dans le même temps, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale a annoncé la réforme du « contrat responsable » pour 2014. Cette évolution impactera tous les dispositifs du marché (existants et à venir), ce qui nécessite d'envisager au plus tôt les adaptations nécessaires à réaliser.

Afin d'anticiper les effets des textes à venir, Optimind Winter vous propose de décrypter et de mettre en perspective les projets de décrets existants.



Intervenants

Pierre-Alain Boscher, directeur métier en Protection Sociale
Dinis Pires, manager



- 8h30 Accueil des participants
- 9h00 Introduction
- 9h10 **Les décrets d'application prévus par la Loi de Sécurisation de l'Emploi**
 - Le panier de soins minimum Santé
 - Le caractère collectif et obligatoire des régimes
 - La procédure de mise en concurrence transparente pour les recommandations
 - La définition du degré élevé de solidarité
- 9h45 **L'évolution du « contrat responsable »**
- 10h15 Questions / réponses
- 10h30 Fin du petit déjeuner